

# Accueils périscolaires

Pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions, en dehors du temps d'enseignement, la ville a mis en place les accueils périscolaires qui fonctionnent le matin, le midi pour la restauration scolaire, en fin de journée pour les cycles d'activités périscolaires et le soir. Des agents périscolaires : animateurs et Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) encadrent ces différents temps.

Téléchargez le livret des [Accueils périscolaires](#)

## Inscriptions périscolaires

## activités



Les inscriptions se font :

- Version numérique : par mail : [accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr](mailto:accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr) ou par le biais de votre espace famille.
- Version papier : sur rendez-vous ( [04 76 38 89 86](tel:0476388986)) à l'Espace Riondel (2 boulevard Riondel) ou par voie postale à l'adresse suivante 2 boulevard Riondel – 38160 Saint-Marcellin.
- Tous les lundis, mardis, mercredis, vendredis et les jeudis matins sur rendez-vous en contactant le [04 76 38 89 86](tel:0476388986).

Pour toute réservation, annulation, modification, contactez le directeur de l'accueil de loisirs périscolaire ou extrascolaire.

# Pièces justificatives à joindre au dossier

- Livret de famille
- Dans **le cas d'une autorité parentale exclusive** fournir, l'extrait de la décision de justice (en l'absence du document officiel, l'autorité parentale sera réputée conjointe (Cf : Article 372 du Code civil))
- Justificatif de domicile en cours de validité de moins de 3 mois (loyer/factures électricité/eau ...)
- Pour les personnes hébergées, fournir une attestation de domicile de l'hébergeant, accompagnée d'un justificatif de domicile + la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Attestation d'assurance couvrant les temps scolaires et les activités périscolaires & extrascolaires
- Un certificat de vaccination des vaccins obligatoires
- Quotient familial en cours (CAF ou autres) ou avis d'imposition N-2 si non allocataire
- Les fiches 1, 2 et 4 complétées



Certificat de vaccination stipulant l'année 2024/2025

Un certificat de vaccination sera obligatoirement demandé pour l'inscription de votre (vos) enfant(s) aux accueils de loisirs.

A penser lors d'une visite ponctuelle chez votre médecin traitant.

# Activités Caps

## Écoles élémentaires

[ATELIERS CAPS ELEMENTAIRE CENTRE mars avril 2024](#)

[ATELIERS CAPS ELEMENTAIRE PLAINE mars avril 2024](#)

[ATELIERS CAPS ELEMENTAIRE STADE mars avril 2024](#)

[ATELIERS CAPS MATERNELLE STADE de mai à juillet 2024](#)

## Écoles maternelles

[ATELIERS CAPS MATERNELLE CENTRE mars avril 2024](#)

[ATELIERS CAPS MATERNELLE PLAINE mars et avril 2024](#)

[ATELIERS CAPS MATERNELLE PLAINE 29 avril – 31 mai 2024](#)

[ATELIERS CAPS MATERNELLE STADE mars avril 2024](#)

[ATELIERS CAPS MATERNELLE STADE de mai à juillet 2024](#)

## Les menus

[MENUS AVRIL 2024](#)

[MENUS MAI 2024](#)

## Portail familles : vos démarches en un clic!



- Simple, gratuit, accessible 7j/7 et 24h/24, ce nouveau service mis en place par la ville de Saint-Marcellin facilite l'échange et les démarches pour les accueils de loisirs municipaux.
- Accessible sur le site internet de la Ville, il vous permet de consulter les activités de vos enfants, régler les factures ou obtenir toute information nécessaire, sans avoir à vous déplacer. <https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintMarcellin38160/accueil>
- Demandez dès à présent votre code abonné au secrétariat des accueils de loisirs ou au service éducation
- Pour plus de facilité, [consultez la notice d'utilisation du portail famille](#).

## Contact

**Espace Riondel**  
**Accueils périscolaires**



[2 boulevard Riondel](#)



[04 76 38 89 86](tel:0476388986)



[accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr](mailto:accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr)

# À télécharger

## Information



[Brochure Rentrée Scolaire 23-24](#)



[RI ALSH – Périscolaire extrascolaire 26.06.23](#)

## Inscriptions 2023-2024



[Fiche 1 – Famille](#)



[Fiche 2 – Enfant](#)



[Fiche 4 -Périscolaire](#)